

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/E3C-au-comite-de-suivi-des-infos-qui-ne-rassurent-pas>



école & société

# E3C au comité de suivi : des infos qui ne rassurent pas

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 6 décembre 2019

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) a fait le point sur les E3C au comité de suivi du 4 décembre, accompagné de la Direction nationale du Numérique (DNE) qui a présenté le logiciel de correction en ligne.

Malgré un discours qui se voulait rassurant, de nombreuses inquiétudes subsistent.

Le DGESCO a annoncé l'accès « imminent » (!) à la banque nationale de sujets, comme si de rien n'était. Les premières épreuves sont programmées pour le 20 janvier.

Un logiciel anonymisera les copies et constituera des "groupes de copies" qui seront ensuite attribuées à un professeur différent de celui des candidats. Ce sont les chefs d'établissement qui décideront des correcteurs (priorité aux enseignants en première mais il n'est pas exclu de faire appel à d'autres) et répartiront les lots aux enseignants de leur établissement. En revanche, ce devrait être aux services des examens des rectorats de gérer les convocations pour les professeurs extérieurs.

Rien ne garantit à ce stade une charge de travail équivalente entre tous les correcteurs, que ce soit parce que le nombre de candidats ne sera pas le même selon les langues vivantes par exemple ou parce que les chefs d'établissement peuvent faire des choix différents : ils peuvent choisir de multiplier les correcteurs pour diminuer le nombre de copies par correcteur ou au contraire confier plusieurs lots à un même correcteur pour lui permettre de percevoir une double indemnité.

Clairement, la dimension forfaitaire de l'indemnité n'est pas adaptée à une reconnaissance équitable du travail accompli par chaque correcteur.

Enfin, rien ne garantit pour des langues "rares" que les correcteurs ne seront pas confrontés à plusieurs sujets même si la "recommandation" serait de ne pas dépasser deux sujets différents.

Le logiciel présente de nombreuses fonctionnalités, y compris la possibilité d'échanger avec un coordonateur pédagogique et un coordonateur technique.

Il permet le suivi des corrections en vue de la commission d'harmonisation (repérage de « distorsions » entre sujets, correcteurs ou établissements). Après la commission (le 13 mars) les candidats pourront accéder à leur copie notée et annotée.

Les aménagements pour les élèves en situation de handicap seront « à la main des proviseurs », ce qui ne nous semble pas acceptable.

Des fichiers modifiables des sujets seront accessibles pour permettre des adaptations de la présentation.

Par ailleurs, de nombreuses difficultés (par exemple l'inscription des élèves de section européenne ou internationale ou une inter-opérabilité effective des applications numériques) ne sont pas encore résolues et les chefs d'établissement n'excluent pas la possibilité d'un bug majeur.

Au vu de cet état d'impréparation et de risque d'un « plantage » total, nous renouvelons notre demande de suppression de cette première session d'E3C.

Celui-ci n'est clairement pas envisagé par le ministre et ses représentants au comité de suivi.